

# AFFICHAGE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2022

### PROCES VERBAL

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022 :**  
Approuvé à l'unanimité.

**2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Michelle RIOU

**3. CAF DU CALVADOS – CONVENTION PRESTATION DE SERVICE JEUNES (PS JEUNES) - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE**

La convention avec la MJC Chemin Vert est arrivée à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une nouvelle convention a été travaillée en lien avec la commission jeunesse. Il est souhaité de développer des actions sur l'autonomie des jeunes et de soutenir les familles en proposant des actions sur la parentalité.

La commune a souhaité s'inscrire dans la préfiguration de la PS Jeunes pour 2022 afin de faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux adolescents.

Le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de 2022 à 2025.

**Avis du Conseil municipal :** Voté à l'unanimité. Mme JOSSE rappelle que la commune n'est pas entrée en préfiguration mais directement en PS Jeunes vu le partenariat solide de la CAF avec la MJC Chemin Vert.

**4. GROUPEMENT DE COMMANDE CAEN LA MER – MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Le marché a pour objet la maintenance et le renouvellement du matériel de lutte contre l'incendie (Extincteurs et RIA) installés dans les bâtiments et véhicules des collectivités du groupement, ainsi que les acquisitions pour les lieux non encore correctement équipés (mise aux normes ou à équiper).

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an allant du 01/01/2023 jusqu' au 31/12/2023.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2026.

Il est proposé au conseil de :

- Voter la participation de la commune au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la Mer : Marché relatif à « la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie ».
- Approuver l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération
- Autoriser le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Avis du Conseil municipal :** Voté à l'unanimité. Demande de reconduction d'un marché déjà existant qui se terminera au 31 décembre 2022. Le marché est pour le moment détenu par l'entreprise Guérin. Marché qui sera attribué pour 1 an reconductible 2 fois.

**5. GROUPEMENT DE COMMANDE CAEN LA MER – VERIFICATIONS PERIODIQUES**

Un groupement de commandes a été constitué entre la Communauté urbaine de Caen la mer, de nombreuses communes membres et de leur groupement.

La convention générale "Bâtiments-et Equipements" formalisant ce groupement prévoit que les membres doivent délibérer pour intégrer le marché ou les marchés concernés. Le marché durera 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La commune est déjà en groupement de commande de Caen la mer sur les vérifications périodiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est proposé au conseil de :

- Voter la participation de la commune au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la Mer : Marché relatif aux Vérifications périodiques
- Approuver l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération,
- Autoriser le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Avis du Conseil municipal :** Voté à l'unanimité. Reconduction aussi de ce marché qui est attribué à l'entreprise Viria jusqu'au 31/12/2022. Marché qui sera attribué pour 1 an reconductible 2 fois.

## **6. GROUPEMENT DE COMMANDE CAEN LA MER – FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DES STORES ET RIDEAUX DES BATIMENTS**

Le marché a pour objet la fourniture, la pose et l'entretien des stores et rideaux dans les différents bâtiments existants du patrimoine des membres du groupement de commandes intéressés et éventuellement des nouvelles installations ultérieures.

Il s'agit principalement de prestations de remplacement ou de dépannage.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an allant du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2026.

Il est proposé au conseil de :

- Voter la participation de la commune au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la Mer : Marché relatif à « **Fourniture, pose et entretien des stores et rideaux des bâtiments** ».
- Approuver l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;
- Autoriser le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Avis du Conseil municipal :** Voté à l'unanimité. Nouveau marché qui répondra aux besoins de la commune pour l'espace Ardenna, la garderie du groupe scolaire et la Mairie. Marché qui sera attribué pour 1 an reconductible 2 fois.

## **7. CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE**

La communauté urbaine a sollicité la commune pour autoriser celle-ci à reverser une partie de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté au profit de la Commune sur toutes les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature et toutes les opérations d'aménagement soumises au régime des autorisations d'urbanisme situé sur le territoire communautaire.

La Communauté urbaine reversera, à la Commune, 75% du produit de la taxe d'aménagement qu'elle a perçue sur les opérations pour lesquelles l'autorisation d'urbanisme a été délivrée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le montant sera versé en deux fois, en juin et en décembre. La convention est conclue pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement.

**Avis du Conseil municipal :** Voté à l'unanimité. Reconduction de la convention de 2021 dans les mêmes conditions. Il est possible qu'en 2023 le taux de reversement soit revu à la baisse pour les communes. La communauté urbaine intègre de nouvelles voiries sans compensation financière.

## **8. SDEC ENERGIE - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE BAYEUX INTERCOM**

Par délibération du 03 mars 2022, la communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer la compétence « Eclairage Public » de ses zones d'activité économiques(ZAE)

Lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que la commune de Saint Germain la Blanche Herbe se prononce à son tour sur cette adhésion.

**Avis du Conseil municipal :** Voté à l'unanimité. Le périmètre du SDEC correspond à l'ensemble du département d'où la possibilité à la communauté de commune Bayeux Intercom d'y adhérer.

## **9. DETR - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT**

La ville de Saint Germain la Blanche Herbe souhaite créer un nouveau terrain multisport sur le parc urbain en remplacement du terrain existant qui est très bruyant et qui crée des nuisances aux riverains. Le conseil municipal doit se prononcer pour :

- AUTORISER le Maire à solliciter les subventions et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération,
- DIT que ce dossier présenté n'a pas fait l'objet d'un début de travaux.

**Avis du Conseil municipal :** Voté à l'unanimité.

La ville souhaite répondre à cet appel à projet pour financer :

- Les travaux de terrassement et la réalisation d'une plate-forme de 32m x 19m en enrobé pour un montant prévisionnel des travaux de 28 020,08 HT ;
- Achat et pose d'une structure multisport pour un montant de 55 070,85 € HT ;
- Réalisation d'un marquage sportif en résine multicolore pour un montant de 14 960,00 € HT.

**Soit un montant total des travaux de 98 050,93 € HT.**

La nouvelle structure sera déplacée dans le prolongement de l'espace Ardena. Une réunion publique sera organisée avant l'été. Il faudra prévoir le démontage de la structure existante ainsi que la démolition de la dalle.

L'ABF a été rencontré et n'est pas opposée à ce projet.

Un pare-ballon est prévu afin de sécuriser la voie mixte et d'éviter les ballons sur la RD 220C.

Les élus sont invités à réfléchir à un nouveau projet à la place de la structure actuelle. Il est possible que cette surface compte l'ancien terrain de pétanque. Les projets possibles sont soit de l'habitat ou soit un équipement public.

La création d'un skate-park reste en réflexion.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

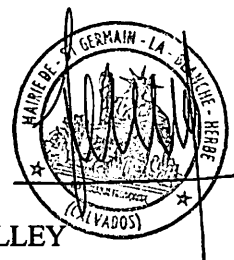
- a) Tirage au sort du juré d'assise 2023 : **reporté au Conseil municipal du 07 juin 2022**
- b) Calendrier de présence des élus pour les élections législatives les 12 et 19 juin 2022 :  
**Complété pour les 2 tours.**
- c) Trophée départemental des jeunes cyclistes : participation des élus : **Mmes BILEK, BERZOSA et MERIOTTE et MM. LE BRUN, GONDOUIN et BOULLAND pour la remise des coupes à 17h30 à Ardena. Présentation du parcours. Une distribution sera effectuée mercredi dans les boîtes aux lettres des riverains. Un arrêté interdisant le stationnement a été effectué. La voirie doit rester dégagée et les riverains pourront circuler dans le sens de la course pour entrer et sortir de chez eux.**

- d) Proposition de mise en place d'un colis de Noël pour les séniors + 65 ans : **Le conseil municipal est favorable pour cette action.**
- e) Travaux d'embellissement sur le triangle rue d'Alsace : **Travaux à compter du 7 juin et pour 5 jours.**
- f) Avis du conseil sur l'accélération du passage en led des foyers d'éclairage public pour la rue de la Paix et le Hameau de Cussy : **Les zones 3 (Route de Rosel et rue Villons les buissons) et 4 (RD 220C – Route d'Authie) ont déjà été engagées. Avis favorable pour engager dès 2022 les zones 1 (rue de la Paix) et 2 (rue Petch et 1<sup>er</sup> Hussard, Winnipeg et Rifles). La zone 5 (rue des Coursières) sera réalisée en 2024 en même temps que la réfection de la voirie.**
- g) Information sur un logement de Caen la Mer habitat pour une famille Ukrainienne : **La commune ne dispose pas de logements disponibles. Tous les bailleurs de la commune ont été sollicités pour accueillir une famille ukrainienne. La Caennaise, Caen la Mer Habitat et CDC Habitat ont répondu favorablement à cette demande et s'organise avec la Préfecture qui valide l'accueil des familles. Les associations Revivre et Adoma portent le bail pour les familles.**

La séance du Conseil municipal s'est terminée à 21h15.

Le prochain conseil municipal se déroulera le **mardi 07 juin 2022 à 18h30** salle du **Conseil municipal.**

Le Maire,



Stéphane LE HELLEY